MOT DES PRÉSIDENTS « DU PROJET STRATÉGIQUE À L'ACTION » SAISON 2018!



Le projet stratégique régional 2016-2020 de l'ANFH Limousin s'articule autour de quatre axes:

- → axe 1: favoriser la qualification et sécuriser les parcours;
- → axe 2: développer les compétences professionnelles et accompagner les parcours métiers;
- → axe 3: permettre l'accès à ces compétences transversales communes;
- → **axe 4:** accompagner les établissements sur les problématiques ressources humaines et formation.

Le présent document en constitue la déclinaison opérationnelle 2018 qui, pour répondre à ces objectifs, mobilise:

- → une offre de formations nationales et régionales « clés en mains » ;
- → des dispositifs régionaux spécifiques;
- → des journées régionales d'information et d'échanges;
- → les dispositifs de la formation professionnelle tout au long de la vie;
- → des réseaux de professionnels;
- \rightarrow des outils de communication;
- → des financements.

Plusieurs nouvelles prestations vous sont proposées, notamment:

- → un dispositif d'accompagnement sur le champ de la qualité de vie au travail;
- → un dispositif modulaire de sécurisation des parcours des agents souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle;
- → un parcours de développement des compétences des métiers de la prestation hôtelière en EHPAD.

Évolutive et adaptable, cette offre s'enrichira encore d'actions complémentaires.

L'équipe de l'ANFH Limousin reste à votre disposition pour vous accompagner au quotidien.

FRANÇOISE DUPECHER

PRÉSIDENTE RÉGIONALE

DANY GORON

VICE-PRÉSIDENT RÉGIONAL

SOMMAIRE

Éditorial		p. 03
Le projet	stratégique régional 2016-2020	p. 06
Les acteu	rs de la politique régionale	p. 07
Dispositi	fs régionaux spécifiques	
Accom	pagnement à la mise en œuvre de la GPMC	p. 08
Parcou	rs professionnels croisés : VAE collective et développement des compétences	p. 09
Accom	pagnement à la mise en place d'une politique de qualité de vie au travail	p. 10
Constr	uire et réussir son évolution professionnelle	p. 11
Autres	dispositifs	p. 12
Journées	régionales	p. 13
Dispositi	fs institutionnels et individuels	p. 14
Réseaux _I	professionnels et autres services de l'ANFH Limousin	p. 16
Guides et	outils	p. 18
Financen	nents ANFH	p. 20
Offre de f	ormation régionale clés en mains	p. 22
01	FAVORISER LA QUALIFICATION ET SÉCURISER LES PARCOURS	p. 23
02	DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS MÉTIERS DES AGENTS	p. 25
03	PERMETTRE L'ACCÈS À DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES COMMUNES	p. 31
04	ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS SUR LES PROBLÉMATIQUES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION	p. 33
Conditio	ns de prise en charge	p. 36
Fiche d'in	scription	p. 37
73 établis	sements confient la gestion de leurs fonds de formation à l'ANFH	p. 38

NOTES

LE PROJET STRATÉGIQUE RÉGIONAL 2016-2020

Pour donner un sens à l'action, partager une vision commune, mobiliser les acteurs autour d'objectifs lisibles: un projet stratégique en quatre axes, six engagements et quatorze ambitions.



NOS ENGAGEMENTS

AXF

FAVORISER LA QUALIFICATION ET SÉCURISER LES PARCOURS

Poursuivre le développement de la promotion professionnelle sur les métiers du soin et du social.

Améliorer l'accès à la qualification des professionnels des métiers administratifs, logistiques et techniques.

Sécuriser/renforcer l'accompagnement et le suivi des agents engagés dans une démarche d'évolution professionnelle.

AXF 2

DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES ET ACCOMPAGNER LES PARCOURS MÉTIERS DES AGENTS

Proposer une offre régionale de formations « clés en main » :

- → sur des métiers identifiés ;
- → sur des thèmes identifiés pour l'ensemble des typologies d'établissements.

AXF (

PERMETTRE L'ACCÈS À DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES COMMUNES

Proposer une offre de formation permettant l'acquisition d'un socle de compétences et connaissances générales et transversales.

AXE 4

ACCOMPAGNER LES ÉTABLISSEMENTS SUR LES PROBLÉMATIQUES RESSOURCES HUMAINES ET FORMATION

Aider les établissements dans la mise en œuvre des projets suivants:

- → la gestion prévisionnelle des métiers et compétences;
- → la qualité de vie au travail;
- → l'environnement et les métiers émergents;
- → le développement professionnel continu:
- → la professionnalisation des acteurs de formation.

Retrouvez l'intégralité du projet stratégique régional 2016-2020 sur WWW.ANFH.FR/LIMOUSIN

LES ACTEURS DE LA POLITIQUE RÉGIONALE

LES INSTANCES RÉGIONALES

LE CONSEIL RÉGIONAL DE GESTION (CRG)

- → définit et met en œuvre le projet stratégique régional;
- → décide des prises en charge des études promotionnelles;
- → ratifie les décisions de prise en charge au titre des plans de formation des établissements;
- → répartit les ressources attribuées à la délégation régionale par les instances nationales.

LE CONSEIL PÉDAGOGIQUE RÉGIONAL (CPR)

- → est force de proposition et de réflexion dans les domaines de la pédagogie et de l'animation;
- → est consulté par le CRG avant toute délibération portant sur ces domaines.

LA COMMISSION D'ANALYSE DES OFFRES

- → participe à l'élaboration des cahiers des charges;
- → analyse les propositions des organismes dans le cadre des appels d'offres lancés pour la mise en œuvre du plan de formation régional;
- → propose un choix d'organismes validé par le CRG.

LE COMITÉ DE GESTION RÉGIONAL DU CONGÉ DE FORMATION PROFESSIONNELLE (CFP)

- → met en œuvre une politique d'information et de conseil aux agents;
- → répartit les crédits disponibles conformément aux priorités et critères définis aux plans national et régional;
- → étudie les dossiers présentés et décide de leur financement.

L'ÉQUIPE RÉGIONALE

DÉLÉGUÉE RÉGIONALE



Isabelle Descamps → Tél.: 05 55 31 12 09 i.descamps@anfh.fr

CONSEILLÈRE EN DISPOSITIFS INDIVIDUELS



Michelle Brun

→ Tél.: 05 55 31 79 11

m.brun@anfh.fr

CONSEILLÈRE FORMATION



Amélie Narfit → Tél.: 05 55 31 79 12 a.narfit@anfh.fr

CONSEILLÈRES EN GESTION DE FONDS ADHÉRENTS HAUTE-VIENNE



Annie Derrien

→ Tél.: 05 55 31 79 13
a.derrien@anfh.fr



Angéline Dubois → Tél.: 05 55 31 79 15 a.dubois@anfh.fr

ADHÉRENTS CORRÈZE



Geneviève Gardelle → Tél.: 05 55 31 79 17 g.gardelle@anfh.fr

ADHÉRENTS CREUSE



Emmanuelle Letouzé → Tél.: 05 55 31 79 10 e.letouze@anfh.fr

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA GPMC

Quatre volets constituent ce dispositif:



VOLET « ACCOMPAGNEMENT »

Cet accompagnement est assuré par le cabinet Capitan. Un document contractuel fixe les engagements mutuels des établissements, du prestataire et de l'ANFH.

Accompagnement individuel

- → Principe d'un accompagnement individuel.
- → Cadrage de l'accompagnement avec chaque établissement (1/2 j.).
- → Accompagnement à la méthodologie projet (2 à 4 j.).
- → Accompagnement à l'intégration de la GPMC dans les pratiques (2 à 6 j.).
- → Accompagnement à la mise en œuvre prévisionnelle, prospective et stratégique de la GPMC (2 à 4 j.).
- → Journées inter-établissements (2 i. en collectif).
- → Travaux intersessions.

Accompagnement collectif

- → Principe d'un accompagnement collectif sous forme de formation-action.
- → L'essentiel de la GPMC (2 j.).
- → Outils et pratiques de GPMC (2 j.).
- → Identification des métiers et compétences (3 j.)
- → Mise en œuvre des entretiens professionnels (1 j.).
- → Mise en œuvre prospective et stratégique de la GPMC (2 j.).
- → Travaux intersessions.

VOLET « FORMATION »

- → Intégrer la notion de compétences dans l'entretien annuel.
- → Pérenniser sa démarche GPMC.
- → Formateur interne à la conduite de l'entretien professionnel.
- → Se préparer à son entretien annuel d'évaluation et de formation.

VOLET « INFORMATIQUE »

Déploiement du logiciel Gesform GPMC aux bonnes étapes du processus pour les établissements inscrits dans la démarche régionale.

VOLET « PILOTAGE »

Copil régional avec participation du prestataire et des représentants des établissements engagés:

- → ateliers d'échanges et de mutualisation;
- → plateforme collaborative;
- \rightarrow suivi et adaptation du dispositif.

Contact:

Amélie Narfit

a.narfit@anfh.fr www.anfh.fr/limousin/services-auxetablissements/accompagnementdes-etablissements-dans-leur-demarchede-gpmc

PARCOURS PROFESSIONNELS CROISÉS: VAE COLLECTIVE ET DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Ce dispositif allie VAE collective et développement des compétences. Il concerne à la fois des personnels d'encadrement s'inscrivant dans la validation d'un diplôme et des agents engagés dans une VAE aide-soignant.

Accompagnement collectif à la VAE

Personnels d'encadrement	Candidats à la VAE aide-soignant
24 heures avec des phases collectives et des phases individuelles	De 50 à 94 heures avec des phases collectives et des phases individuelles

Parcours de développement des compétences

Personnels d'encadrement	Candidats à la VAE aide-soignant
Socle de compétences managériales optionnel, transverse et modulaire: 4 thèmes / 13 modules / 25 jours: institution et politique de santé; financement et gestion des établissements; management et relations humaines; outils de pilotage et de communication.	→ Modules de formation de 70 heures. → Stages ou formations en fonction des besoins repérés (ex.: manutention des malades).



Contact:

Michelle Brun

m.brun@anfh.fr www.anfh.fr/limousin/services-auxetablissements/dispositif-parcoursprofessionnels-croises-developpementdes-competences-et-vae-collective

ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE DE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL

La qualité de vie au travail (QVT) et les risques psychosociaux (RPS) font l'objet d'un cadre normatif et réglementaire. En outre, différents éléments du contexte des établissements sanitaires, sociaux et médicosociaux impactent d'une manière ou d'une autre les conditions ainsi que les relations de travail, et invitent à entreprendre des démarches sur cette thématique.



Au regard de cette situation et des enjeux identifiés, les instances de l'ANFH Limousin ont souhaité intégrer ce sujet au projet stratégique régional 2016-2020, et proposer aux adhérents un dispositif leur permettant de bénéficier d'un accompagnement pour mettre en place une politique interne de qualité de vie au travail. Cinq volets constituent ce dispositif.

VOLET « SENSIBILISATION »

→ Journée de sensibilisation des différents acteurs aux enjeux de la QVT le 16 novembre 2017.

VOLET « ENQUÊTE DE PERCEPTION DE LA QVT »

→ Réalisation d'une enquête auprès de tous les personnels médicaux et non médicaux pour établir une photographie à un instant T de la perception de la QVT.

VOLET « ACCOMPAGNEMENT » AVEC L'APPUI D'UN PRESTATAIRE :

- → Établir un état des lieux des réalisations existantes en matière de QVT au sein de l'établissement.
- → S'approprier les résultats de l'enquête.
- → Identifier les axes à pérenniser et les axes à améliorer.
- → Définir un plan d'actions.
- → Accompagner les réalisations, le suivi et l'évaluation.

VOLET « FORMATION »

- → De la prévention des risques psychosociaux à la qualité de vie au travail.
- → Manager son équipe dans une démarche de qualité de vie au travail.

VOLET « PILOTAGE »

- → Mise en place d'un COPIL régional composé des représentants des établissements engagés, des instances de l'ANFH Limousin, du prestataire et d'un expert de l'ARACT.
- → Ateliers d'échanges et de mutualisation.
- → Financements.

Contact: Amélie Narfit

a.narfit@anfh.fr

CONSTRUIRE ET RÉUSSIR SON ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

Il s'agit d'un dispositif modulaire et à la carte permettant une construction individualisée, progressive et sécurisée de son parcours d'évolution professionnelle. Les agents potentiellement concernés sont ceux souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution professionnelle et/ou en questionnement sur leur parcours.

MODULE PRÉ-DIAGNOSTIC

Objectif: En lien avec l'agent, l'établissement employeur et l'ANFH, identifier les orientations possibles de parcours dans le dispositif proposé aux agents.

MODULE DIAGNOSTIC

Objectifs: identifier les aptitudes, compétences et motivations de l'agent, retrouver le sens et la cohérence de ses choix, définir un plan d'action pour préparer l'avenir en lien avec l'établissement et l'ANFH.

MODULE REPOSITIONNEMENT PROFESSIONNEL: ACCEPTER LE CHANGEMENT

Objectifs: permettre aux stagiaires d'exprimer les éléments de situation qui sont difficiles à vivre, notamment leur ressenti par rapport à leur situation professionnelle actuelle; identifier son propre potentiel d'adaptation et ses ressources pour dépasser les blocages; entamer des réflexions sur des nouvelles perspectives possibles.

MODULE ÉLABORATION DU PROJET

Objectif: permettre à l'agent d'acquérir les outils et méthodes nécessaires à la construction d'un projet viable.

MODULE ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Objectif: permettre à l'agent de s'inscrire de façon optimale dans un parcours d'évolution professionnelle.

MODULE RÉUSSIR SON ENTRÉE EN FORMATION

Objectif: en cas de parcours de formation, bénéficier d'un diagnostic préalable à l'entrée en formation au regard du niveau et des aptitudes attendus.

MODULES DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES DE BASE

Objectifs: réactiver ou consolider ses connaissances en savoirs de base (lire, écrire, comprendre, s'exprimer, calculer); savoir utiliser les fonctions d'un ordinateur et connaître l'environnement numérique.

MODULE RÉACTIVER SES CAPACITÉS D'APPRENTISSAGE

Objectif: apprendre à développer les performances de sa mémoire et de ses ressources mentales, sa capacité à se concentrer dans son travail et à gérer des situations stressantes.

MODULE SE PRÉPARER À REPRENDRE SES ÉTUDES

Objectifs: savoir s'organiser et planifier son travail; savoir prendre des notes et rédiger des écrits; savoir faire des recherches; apprendre l'autonomie.

MODULE OPTIMISER SON PARCOURS DE FORMATION

Objectif: en cas de parcours de formation et en lien avec l'école, bénéficier d'un suivi permettant de vérifier, à plusieurs étapes du parcours, que tous les indicateurs de réussite sont réunis.

MODULE ACCOMPAGNEMENT SUR LE POSTE DE TRAVAIL

Objectif: permettre aux agents, en situation de maintien dans l'emploi et/ou de reprise d'activité, d'être acteurs de l'aménagement de leur poste de travail.

Contacts: Michelle Brun m.brun@anfh.fr

Amélie Narfit a.narfit@anfh.fr

AUTRES DISPOSITIFS

DISPOSITIF
COMPÉTENCES-CLÉS
EN SITUATION
PROFESSIONNELLE



Réforme de la formation professionnelle continue, restructurations hospitalières, nécessaire spécialisation des métiers... Le contexte actuel a conduit l'ANFH à inscrire dans son projet stratégique une orientation visant à soutenir l'évolution des compétences de tous les agents, développer la certification, les parcours qualifiants et la promotion professionnelle.

Le dispositif élaboré au plan national propose:

- → l'organisation d'une journée régionale pour comprendre les enjeux de la maîtrise des compétences-clés pour les métiers de la FPH;
- → la diffusion d'une monographie «compétences-clés»;
- → la mise à disposition d'outils d'autodiagnostic de l'établissement et de repérage des agents;
- → des actions de formation des encadrants;
- → des outils de positionnement et formation pour les agents, auxquels s'ajoute une formation régionale « Développer son potentiel d'apprentissage».

Contact:
Amélie Narfit
a.narfit@anfh.fr

DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE DES GROUPEMENTS HOSPITALIERS DE TERRITOIRES

L'ANFH déploie une offre destinée à accompagner la mise en place des groupements hospitaliers de territoires (GHT). Elle propose des formations à destination des publics prioritairement impactés (directeurs, DRH, DAM, personnels d'encadrement, responsables formation, acheteurs, personnels des services « systèmes d'information »...)*. Au-delà de cette offre de formation, une réflexion est menée autour de l'adaptation des outils informatiques au regard des nouveaux besoins des adhérents (Gesform, achats de formation...).

Contact: Amélie Narfit

a.narfit@anfh.fr

*Cf. rubrique « offre de formation régionale » pages 32 et 33

JOURNÉES RÉGIONALES

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES UTILISÉES EN FORMATION

Public: tout public concerné par la conception, la mise en œuvre ou l'utilisation de modules de formation à distance.

Objectifs: informer sur les nouvelles modalités d'apprentissage et leur intégration dans un dispositif de formation.

Lieu: Limoges
Date: 2 mars 2018

Animation: Université de Limoges

Contact:
Amélie Narfit
a.narfit@anfh.fr

COLLABORATION ENTRE ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ, SERVICES DE POLICE, GENDARMERIE ET JUSTICE

Public: tout public

Objectifs: deux ans après l'organisation de la journée « Relations psychiatrie/police/justice », faire le point sur l'évolution des relations entre les institutions Police, Gendarmerie, Justice et les établissements de santé des champs sanitaire, social et médicosocial.

Lieu: Limoges
Date: à définir
Animation: à définir

LES COMPÉTENCES-CLÉS AU SERVICE DE LA PERFORMANCE COLLECTIVE

Public: Directeurs, DRH, responsables RH et formation, l'encadrement ou toute personne étant amenée à repérer les agents en difficulté: médecine du travail, représentants du personnel...

Objectifs:

- → Compétences-clés: comprendre les enjeux collectifs et individuels, savoir repérer et accompagner les agents concernés.
- → Présentation du dispositif régional.

Lieu: Limoges Date: à définir

Animation: ARFOG Lafayette

DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS ET INDIVIDUELS

L'ANFH constitue un interlocuteur privilégié pour financer les projets de formation et aider les établissements à construire leurs plans de formation. Votre conseiller(ère) formation peut vous apporter une aide en matière d'ingénierie de formation et des compétences. Vos conseiller(ère)s en gestion de fonds vous aident dans l'optimisation de vos fonds de formation par leur connaissance approfondie des différents financements mobilisables.

DISPOSITIFS INSTITUTIONNELS

Le plan de formation de l'établissement employeur

Articulé au projet d'établissement, défini à partir des besoins et attentes identifiés en termes de savoir-faire, de montée en qualification... Le plan de formation de l'établissement accompagne le développement des compétences. Il est soumis à l'avis du CTE et doit être adressé à l'ANFH avant le 31 décembre de l'année N-1.

Il recouvre cinq types d'action de formation:

- → actions de formation professionnelle initiale :
- → actions de développement des connaissances et de la compétence;
- → actions de préparation aux examens et concours des fonctions publiques;
- → études promotionnelles;
- → actions de conversion.

Les études promotionnelles

Ce dispositif permet aux agents d'obtenir un diplôme ou un certificat du secteur sanitaire et social dont la liste est fixée par arrêté ministériel.

Exemples: diplôme d'État d'aidesoignant, diplôme d'État d'infirmier, diplôme de cadre de santé, diplôme d'État d'accompagnant éducatif et social (ex.: aide médico-psychologique), diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé.

Depuis 2016, des financements sont ouverts pour les diplômes des filières administrative et technique. Un appel à dossiers sera lancé courant mai auprès de l'ensemble des établissements. Les demandes d'études promotionnelles 2018 devront parvenir à l'ANFH Limousin avant le 8 juin 2018 pour un examen le 5 juillet 2018.

Contact:

Annie Derrien

→ a.derrien@anfh.fr

Angéline Dubois

→ a.dubois@anfh.fr

Geneviève Gardelle

→ g.gardelle@anfh.fr Emmanuelle Letouzé

→ e.letouze@anfh.fr

Le DPC médical

Les professionnels médicaux et paramédicaux doivent répondre d'une obligation triennale de développement professionnel médical (DPC).

Toutes les informations sur ANFH.fr.

Contact:

Geneviève Gardelle:

→ g.gardelle@anfh.fr

DISPOSITIFS INDIVIDUELS

L'ANFH est un interlocuteur privilégié pour construire et financer les projets personnels de formation, notamment via un congé de formation professionnelle (CFP), un bilan de compétences ou une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE).

Dans chaque délégation régionale ANFH, les conseillers en dispositifs individuels mettent également à disposition des agents une connaissance approfondie des financements et apportent une aide dans la recherche des offres de formation. Pour concrétiser un projet personnel de formation, la Fonction publique hospitalière prévoit plusieurs possibilités.

Le bilan de compétences

Ce dispositif a pour objectif de permettre aux agents d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, leurs aptitudes et motivations, afin de définir un projet professionnel ou de formation.

Le CFP

Démarche individuelle de l'agent, le congé de formation professionnelle (CFP) est accessible à l'ensemble des agents titulaires et non titulaires. L'autorisation d'absence administrative sollicitée auprès de l'établissement employeur permet à l'agent de suivre une action de formation professionnelle de son choix. Le CFP permet aux agents de réaliser un projet personnel de formation en vue d'une reconversion, d'accéder à un niveau supérieur de qualification ou d'acquérir de nouvelles compétences professionnelles. À la différence du plan de formation, le CFP permet à l'initiative de l'agent de partir en formation en toute autonomie.

La VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) permet à un agent de faire reconnaître son expérience (professionnelle ou non), afin d'obtenir tout ou partie d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat professionnel. À l'instar de la formation initiale et de la formation continue, la VAE est une voie d'accès aux certifications reconnues. Les instances régionales ont adopté un certain nombre de mesures afin d'assurer un suivi individuel de chaque agent engagé dans une démarche VAE. Un premier bilan a montré qu'il était nécessaire d'améliorer le dispositif et de coordonner l'action des différents partenaires, notamment pour les diplômes d'État d'aide-soignant, d'auxiliaire de puériculture et d'éducateur spécialisé.

Les négociations avec le dispositif académique de validation des acquis (DAVA), la Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) et l'Institut régional de formation aux fonctions éducatives (IRFE) - devenu Polaris Formation suite à sa fusion au 1er janvier 2015 avec l'Institut d'économie sociale et familiale (IESF) – ont donné lieu à la signature d'une charte d'accompagnement. Les efforts consentis portent principalement sur une prise en charge renforcée lors des phases amont et aval de l'accompagnement et la désignation d'un référent, interlocuteur unique de guider l'agent sur l'ensemble de la démarche

Les demandes de financement de bilans de compétences et d'accompagnement VAE sont examinées au fil de leur réception. Les demandes de CFP sont examinées selon le calendrier suivant:

Dates des réunions	Dates de début de dépôt des dossiers	Dates de fin de dépôt des dossiers
19 février 2018	22 décembre 2017	29 janvier 2018
24 avril 2018	13 février 2018	3 avril 2018
5 juillet 2018	26 avril 2018	14 juin 2018
12 septembre 2018	11 juillet 2018	22 août 2018
30 novembre 2018	5 octobre 2018	9 novembre 2018

Contact: Michelle Brun

→ m.brun@anfh.fr

RÉSEAUX PROFESSIONNELS ET AUTRES SERVICES DE L'ANFH LIMOUSIN

CLUB DES ACTEURS DU DPC

L'ANFH Limousin propose aux directeurs, DRH, DAM, responsables et chargés de formation des personnels médicaux et non médicaux, de se réunir dans le cadre de ce club pour échanger sur la mise en œuvre du DPC au sein de leurs établissements et partager les outils.

Contact:

Geneviève Gardelle

g.gardelle@anfh.fr/

RESPONSABLES ET CHARGÉS DE FORMATION

- → Rencontres thématiques, sous la forme d'ateliers, proposées à tous les responsables et chargés de formation en fonction de l'actualité.
- → Journées d'accueil des nouveaux responsables et chargés de formation. **Objectifs**: présenter les missions, le fonctionnement et l'offre de services de l'ANFH; enclencher une dynamique favorable à la constitution d'un réseau régional des chargés de formation.

Dates: 4-5 avril 2018 et 15-16 octobre 2018

Contact:

Michelle Brun

m.brun@anfh.fr

UTILISATEURS DE GESFORM

Pour gérer l'ensemble du processus de formation professionnelle, l'ANFH propose à ses adhérents le logiciel Gesform, incluant les modules DPC et GPMC

Des formations à l'utilisation de cet outil sont régulièrement organisées au siège parisien de l'ANFH.

Destiné aux structures déjà équipées de Gesform, le module GPMC, qui répond aux préconisations du ministère de la Santé (DGOS), offre de nombreuses fonctionnalités: intégration de l'ensemble des fiches métiers du répertoire de la Fonction publique hospitalière, possibilité d'adapter les fiches métiers au référentiel de l'établissement, identification des facteurs d'évolution impactant les métiers/postes...

Dans le cadre de l'accompagnement des établissements à la GPMC, le déploiement

établissements à la GPMC, le déploiement des établissements à la GPMC, le déploiement de Gesform GPMC sera programmé aux bonnes étapes du processus pour chacun des établissements sanitaires inscrits dans la démarche régionale, voire pour certains établissements sociaux et médico-sociaux.

Soucieuse d'améliorer la qualité de ses services, l'ANFH a enclenché un projet d'ampleur pour refondre son système d'information. Gesform, Gesform + et Gesplan vont devenir Gesform Évolution. Ce nouvel outil sera mis en service pour les premiers sites pilotes, courant 2018.

En savoir + : www.anfh.fr/gesplan www.anfh.fr/gesform

Contact:

Annie Derrien

a.derrien@anfh.fr

MULTIPLUS: MIEUX COMPRENDRE SA CARRIÈRE ET SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Un dispositif articulé autour de deux types de publics: les formateurs et les agents.

→ Les formateurs déjà formés à l'ancien dispositif

Formation en e-learning: fondamentaux et déroulé pédagogique.
Les outils (livrets, cartes, supports) seront à disposition de chaque formateur en version numérique.

→ Les nouveaux formateurs

Formation « devenir formateur Multiplus » (en e-learning et présentiel).
Un réseau régional de formateurs (anciens et nouveaux) sera mis en place pour permettre des échanges de pratiques.

→ Les agents

Formation en e-learning: les prérequis. Formation en présentiel: 1 journée.

Contact:

Amélie Narfit

a.narfit@anfh.fr

PARTENARIATS

L'ANFH Limousin entretient des relations avec de nombreux partenaires, et plus particulièrement:

- → L'Agence régionale de santé;
- → Le Conseil régional;
- → Europa, organisation internationale non gouvernementale du Conseil de l'Europe;
- → Le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et les autres acteurs régionaux intervenant dans le champ du handicap et du maintien dans l'emploi:
- → Prisme / Cité des métiers;
- → Le Programme régional pour l'insertion des travailleurs handicapés (PRITH);
- → L'Union interrégionale des établissements sociaux et médico-sociaux (UIRESMS);
- → UNIFAF, Opca de la branche sanitaire, sociale et médico-sociale à but non lucratif.

Contact:

Amélie Narfit

a.narfit@anfh.fr

LA NEWSLETTER DE L'ANFH LIMOUSIN

Ce support vise à rationaliser et harmoniser la communication entre la délégation régionale et ses adhérents. Y figurent les actualités des différents pôles d'activité: gestion de fonds, formation, dispositifs individuels, développement professionnel continu...

Contact:

Michelle Brun

m.brun@anfh.fr

UN OUTIL À DISPOSITION DES PERSONNELS D'ENCADREMENT



Afin de permettre au cadre de repérer le «bon» dispositif de formation et de délivrer un premier niveau d'information lors de l'entretien de formation, l'ANFH Limousin a élaboré un outil qui se veut simple d'utilisation et ludique. Cet outil, intitulé « Quels dispositifs de formation pour quelle situation professionnelle?», est matérialisé par un nuancier, articulé autour de huit situations professionnelles. Son objectif est d'apporter au personnel d'encadrement un premier niveau d'information sur les objectifs des dispositifs de formation et de valoriser le rôle des services formation des établissements. Il est consultable sur le site www.ANFH.fr.

Contact Michelle Brun

m.brun@anfh.fr

GUIDE PRATIQUE DE L'ÉVALUATION DES EFFETS DE LA FORMATION

En partenariat avec plusieurs établissements adhérents, l'ANFH Limousin a élaboré un «Guide de l'évaluation des formations et de leurs effets». Il s'agit d'un outil pratique, destiné à s'enrichir des expériences des uns et des autres en matière d'évaluation. Il est consultable sur le site www.ANFH.fr.

GUIDE DE LA DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Ce guide est en cours de préparation, à l'attention des responsables et chargés de formation. Il a pour objectif de concentrer, dans un même document, les règles et bonnes pratiques liées aux remboursements des frais de déplacement (transport, hébergement, repas), d'enseignement et de traitement. Il sera disponible début 2018. Simultanément à sa publication, des ateliers seront organisés afin de revisiter ces règles.

Contact Geneviève Gardelle

g.gardelle@anfh.fr

GUIDES ET OUTILS

ANFH.FR

Conçu comme un portail d'information sur les politiques formation/ressources humaines/compétences des établissements sanitaires, médicosociaux et sociaux publics, ANFH.fr permet aux internautes d'interagir et d'avoir un accès facile et rapide à de multiples contenus: vidéos, photos, documentations, brochures à télécharger, etc.

Côté fonctionnalités, il est possible de créer un espace personnel, d'accéder à des espaces collaboratifs, d'utiliser la plateforme dématérialisée des achats de formation, de consulter les différents sites de l'ANFH dont le « Guide des métiers »...

PLATEFORME ACHAT DE FORMATION

Pour accompagner ses établissements adhérents dans la dématérialisation et la sécurisation de leurs achats de prestations de formation, l'ANFH met à leur disposition une plateforme d'achat en ligne.

Par exemple, elle permet, la mise en ligne des consultations et des cahiers des charges, le suivi de l'activité des organismes de formation-candidats (retraits de dossier de consultation des entreprises (DCE), questions, remise d'une offre...). L'ANFH accompagne les utilisateurs de la plateforme (formation et assistance téléphonique). En 2014, 2 630 entreprises ont un compte sur la plateforme «Achats de formation » de l'ANFH.

ALFRESCO

Pour mutualiser les outils d'achat de formation

Alfresco est un outil d'aide à la conduite des achats de prestations de formation mis à disposition par l'ANFH.

Réservé aux établissements adhérents, il mutualise des documents utilisés par les acheteurs de formations, propose des documents types, des fiches pratiques et des guides, un accompagnement pour l'application des procédures d'achat du code des marchés publics.

























DES GUIDES ET DES SUPPORTS DE COMMUNICATION

Pour informer et comprendre

Dépliants, guides, affiches... L'ANFH édite de nombreux documents d'information qui permettent de mieux comprendre les opportunités de la formation professionnelle tout au long de la vie. Ils sont rassemblés dans la rubrique « Kiosque » d'ANFH.fr. Pour certains d'entre eux, la consultation est réservée aux internautes identifiés avec un profil « adhérent ».

Ces dépliants sont disponibles sur simple demande ou sur commande à partir du site ANFH.fr.



FINANCEMENTS ANFH

L'ANFH collecte cinq fonds:

2,1% PLAN DE FORMATION

Les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux employant des agents de la Fonction publique hospitalière doivent consacrer au minimum 2,1% des rémunérations inscrites au budget.

0,2% CFP - BC - VAE

Cette contribution est obligatoirement versée à l'ANFH et finance le congé de formation professionnelle, le congé pour validation des acquis de l'expérience et le congé pour bilan de compétences. L'initiative relève exclusivement de l'agent.

0,6% FMEP

Il s'agit du Fonds mutualisé pour le financement des études promotionnelles de l'agent. Les études promotionnelles désignent les formations qui aboutissent aux diplômes du secteur sanitaire et social (liste fixée par arrêté du ministère de la Santé). Leur initiative relève exclusivement de l'établissement qui se charge de présenter les demandes de prise en charge à l'ANFH.

4,8% ESAT

L'ANFH propose aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT) de collecter et gérer la contribution destinée à financer la formation continue des travailleurs handicapés accueillis.

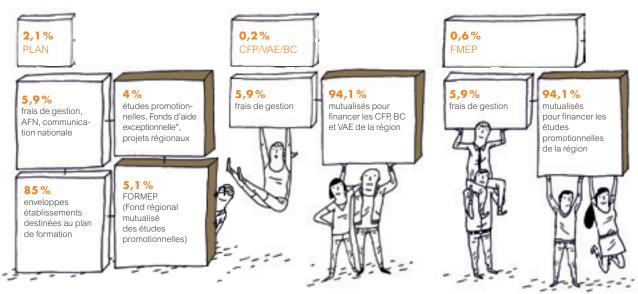
0,75 / 0,5% DPC MÉDICAL

Depuis 2013, le développement professionnel continu médical finance l'obligation de formation des personnels médicaux. L'ANFH propose aux établissements qui le souhaitent une entrée progressive dans le dispositif.

PARTENARIATS FINANCIERS

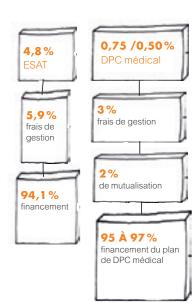
Des partenariats nationaux (CNSA, FIPHFP, emplois d'avenir) et régionaux permettent de compléter ces financements.

UTILISATION DES FONDS



- *Le Fonds d'aide exceptionnelle peut être mobilisé par les adhérents de l'ANFH Limousin dans les cas suivant:
- → en complément des plafonds études promotionnelles pour les établissements de moins de 200 agents;
- → pour l'aide au financement des plans de formation lors de situations exceptionnelles, notamment pour les établissements de moins de 200 agents.

Un établissement ne pourra bénéficier de ce fonds plus de deux années consécutives.



OFFRE DE FORMATION RÉGIONALE CLÉS EN MAINS

Les actions listées ciaprès constituent l'offre de formation régionale disponible en 2018. Les thèmes proposés, s'inscrivant dans le cadre des axes du projet stratégique régional, sont issus des actions de formation nationales, ou correpondent à des besoins identifiés par vos soins. D'autres propositions pourront s'y ajouter pour répondre à des attentes qui apparaîtraient en cours d'année.

Les programmes détaillés sont disponibles sur ANFH.FR, rubrique «offre de formation».

L'ANFH a acheté pour vous ces formations selon les procédures en vigueur. Vous pouvez inscrire vos agents dans le cadre des groupes inter établissements organisés par l'ANFH Limousin ou commander ces actions pour réaliser un ou plusieurs groupes en intra, en vous adressant à la délégation régionale.

Afin d'optimiser la réalisation des plans de formation, il est important que vos pré-inscriptions nous parviennent avant le 31 décembre 2017.



AXE 1 FAVORISER LA QUALIFICATION ET SÉCURISER LES PARCOURS

→ Accompagnement individuel et collectif VAE aide-soignant	24 à 94 h
Public: candidats à la VAE aide-soignant.	
ightarrow Accompagnement individuel et collectif VAE personnel d'encadrement	24 h
Public: personnels d'encadrement candidats à la VAE.	
→ Développement des compétences managériales	
(cf. parcours métiers encadrement axe 2.1)	
Public: personnels d'encadrement.	
→ Développement des compétences-clés	À déterminer
Public: tout public.	
→ Réactiver ses capacités d'apprentissage	3 j maxi
Public: tout personnel souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution	
professionnelle.	
→ Se préparer à reprendre ses études	3 j maxi
Public: tout personnel souhaitant s'engager dans une démarche d'évolution	,
professionnelle.	



AXE 2.1 PROPOSER UNE OFFRE DE FORMATION SUR DES MÉTIERS IDENTIFIÉS

PARCOURS AIDE-SOIGNANT/ACCOMPAGNANT EDUCATIF ET SOCIAL
→ Fondamentaux de la gériatrie
Public: équipes soignantes, personnels administratifs, techniques et médico-techniques exerçant
auprès des personnes âgées, en structure d'hébergement ou en service de court séjour.
ightarrow Prise en charge des troubles psychiatriques en EHPAD
Public: tout personnel exerçant en EHPAD.
→ Aides-soignants en psychiatrie
Public: aides-soignants exerçant en établissement et service de psychiatrie.
PARCOURS INFIRMIER
→ Infirmier coordinateur en EHPAD
Public: infirmiers coordinateurs en EHPAD ou faisant-fonction.
PARCOURS MÉTIERS DE L'ENCADREMENT
→ Évaluer les effets de la formation
Public: directeurs, cadres, responsables qualité, responsables et chargés de formation.
→ Savoir s'affirmer dans son rôle de cadre
Public: personnels d'encadrement.
→ Conduire les changements
Public: personnels d'encadrement.
→ Manager des projets internes et externes2
Public: personnels d'encadrement
→ Gestion prévisionnelle des métiers et compétences
Public: personnels d'encadrement.
→ Entretien annuel d'évaluation et de formation
Public: personnels d'encadrement.
→ Manager la cohabitation au sein de son unité
Public: personnels d'encadrement.
→ Savoir gérer les situations difficiles
Public: personnels d'encadrement.
→ Mettre en place une démarche qualité2
Public: personnels d'encadrement.
→ Institution et politique de la santé et du social
Public: personnels d'encadrement.
→ Financement et gestion des établissements sanitaires et sociaux
Public: personnels d'encadrement.
→ Outils de communication et de pilotage
Public: personnels d'encadrement.
→ Savoir de base, compétences-clés: rôle de l'encadrement
Public: personnels d'encadrement.
→ Manager son équipe dans une démarche de qualité de vie au travail 2 j
Public: personnels médicaux et non médicaux en situation d'encadrement.
PARCOURS MÉTIERS ADMINISTRATIFS
→ Cycle d'actualisation des connaissances réglementaires des personnels administratifs 1
Public: personnels administratifs des établissements sociaux et médico-sociaux.
→ Communiquer en situation de crise
Public: cadres de direction, administrateurs de garde, médecins, responsables communication.
PARCOURS SECRÉTAIRES MÉDICAUX
→ Accompagner les secrétaires médicaux à l'évolution de leur métier
Public: secrétaires médicaux.
1 done : secretaires medicaux.
PARCOURS MÉTIERS TECHNIQUES ET LOGISTIQUES
→ Optimisation logistique et circuit d'approvisionnement
Public: personnels impliqués dans une démarche d'optimisation logistique en unités

de soins, médico-technique, logistique générale, pharmacie stérilisation, laboratoires.
→ SSIAP 1, 2, 3
Public: tout personnel des services de sécurité incendie.
PARCOURS MÉTIERS DE LA PRESTATION HÔTELIÈRE
→ Tout acteur de la qualité de la prestation hôtelière au service des résidents 3 j
Public: tout public des établissements et services hébergeant des personnes âgées.
→ Communication et savoir-être avec les résidents et les familles
Public: tout public des établissements et services hébergeant des personnes âgées.
→ Fondamentaux de l'hygiène et de l'entretien des locaux en EHPAD
Public: tout public en charge de l'entretien des locaux dans les établissements
et services hébergeant des personnes âgées.
→ Cuisine – module HACCP
Public: personnels des cuisines des établissements et services hébergeant des personnes âgées.
→ Cuisine - modules techniques
→ Service des repas
Public: agents de restauration et ou hôtellerie et tout personnel en charge du service des repas.
→ Fonction linge – module général
Public: agents de blanchisserie/buanderie, lingères/couturières et tout personnel
en lien avec la fonction linge.
→ Fonction linge - module RABC
Public: agents de blanchisserie/buanderie, lingères/couturières et tout personnel
en lien avec la fonction linge.
→ Coordination/organisation de la prestation hôtelière : encadrement /fonction
de gouvernante
Public: tout personnel chargé de la coordination de la prestation hôtelière ou appelé à le devenir.
PARCOURS MÉTIER MAÎTRESSE DE MAISON
→ Fondamentaux du métier
Public: agents assurant la fonction de maîtresse de maison.
→ Savoir travailler en équipe
Public: tout public.
→ Écrits professionnels
Public: tout public des établissements sociaux et médico-sociaux.
PARCOURS MÉTIER SURVEILLANT DE NUIT
→ Fondamentaux du métier
Public: agents assurant la fonction de surveillant de nuit.
→ Savoir travailler en équipe
Public: tout public. → Écrits professionnels
Public: tout public des établissements sociaux et médico-sociaux.
Public: tout public des établissements sociaux et médico-sociaux.

AXF 2.2 DÉVELOPPER UNE OFFRE DE FORMATION POUR L'ENSEMBLE DES TYPOLOGIES D'ÉTABLISSEMENTS

ÉTABLISSEMENTS DES SECTEURS PSYCHIATRIE, HANDICAP, ENFANCE/FAMILLE → Prise en charge somatique des patients adultes ayant une pathologie psychiatrique sévère.. 3 j Public: psychiatres, infirmiers exerçant en psychiatrie. Public: personnels soignants exerçant en établissements et services psychiatriques. → Autisme et troubles apparentés Public: directeurs d'établissements, cadres de santé, chefs de services éducatifs, cadres socio-éducatifs des établissements et services **spécialisés** dans la prise en charge des personnes autistes ou accompagnant un nombre important de personnes autistes. - Adapter l'accompagnement aux spécificités du public avec TSA mieux gérer Public: professionnels des filières éducative et paramédicale des établissements et services spécialisés dans la prise en charge des personnes autistes, disposant déjà d'une formation en matière d'autisme Public: professionnels des filières éducative et paramédicale des établissements et services non spécialisés dans la prise en charge des personnes autistes Public: tout personnel exerçant dans des institutions accueillant des enfants et adultes handicapés Public: tout personnel exerçant dans des institutions accueillant des enfants et adolescents. Public: personnel exerçant dans des institutions accueillant des enfants et adultes handicapés → Participation de la personne accueillie dans la co-construction de son projet individuel 3 j Public: personnel exerçant dans des institutions accueillant des enfants et adultes handicapés Public: éducateur spécialisé, éducateur technique spécialisé, éducateurs de jeunes enfants, conseillers en économie sociale et familiale Public: aides-soignants exerçant en établissements et services de psychiatrie **EHPAD** → Prise en charge d'un patient atteint d'une maladie de Parkinson dans un service non spécialisé et en EHPAD ______2j Public: personnels médicaux et paramédicaux exerçant en services hospitaliers et en EHPAD → Fondamentaux de la gériatrie4 j

Public: équipes soignantes, personnels administratifs techniques et médico-techniques exerçant

→ Parcours métiers de la prestation hôtelière en EHPAD (cf détail p.27).....

auprès des personnes âgées, en structure d'hébergement ou en court séjour

Public: infirmiers coordinateurs en EHPAD ou faisant fonction

Public: tout personnel exerçant en EHPAD

E	ETABLISSEMENTS SECTEUR MCO ET FORMATIONS TRANSVERSALES	
->	> Formation des professionnels de santé en matière de vigilance, de prévention,	
	de protection et de réaction dans le cadre de l'amélioration de la sécurité	
	globale des établissements de santé À détern	inei
	Public: tous professionnels de santé	
->	→ Soins de support en cancérologieÀ détern	inei
	Public: personnel soignant, médecins, cadres de santé, cadres de direction	
->	> Sécurité des patients opérés ou faisant l'objet d'une technique invasive	3 j
	Public: personnels médicaux et non médicaux associés à la réalisation d'actes invasifs	
	et à l'organisation de ces activités de soins	
->	Améliorer la qualité et la sécurité des soins des patients sous chimiothérapies	
	anticancéreuses	3 j
	Public: infirmières, médecins, pharmaciens	
->	> Sensibilisation aux risques liés aux pratiques complémentaires	2 j
	Public: tous professionnels de santé médical, paramédical et Direction.	
-	→ Prise en charge de la douleur et de la souffrance dans les maladies	
	neurodégénératives À détern	inei
	Public: personnels médicaux et paramédicaux, aide soignants intervenant dans les secteurs	
	hospitaliers et EHPAD auprès de personnes souffrant de maladies neurodégénératives	
	dans le cadre d'approches pluri professionnelles	
-	Amélioration du parcours de soin des personnes handicapées en situation complexe	3 j
	Public: personnels éducatifs, soignants, praticiens hospitaliers, administratifs, techniques.	
-	Améliorer la pertinence des soins en équipe	3 J
	Personnels médicaux et paramédicaux exerçant en équipe	
-	> Savoir identifier les victimes de violence conjugale ou familiale	3 J
	Public: tous les professionnels médicaux, paramédicaux et sociaux notamment des services	
	d'urgence, de gynécologie-obstétrique, des services de pédiatrie	
)	> Prise en charge et accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité sociale	3 j
	Public: personnels médicaux et paramédicaux, personnels de direction et d'encadrement,	
	psychologues, personnels socio éducatifs et administratifs des services de soins et d'accueil	
-	Assurer une prise en charge de qualité de l'adolescent dans le cadre d'un réseau	
	sanitaire et médico-social	3 j
	Public: tous professionnels intervenant auprès des adolescents	
)	Amélioration de la prise en charge du patient par une gestion de lits efficiente	3 j
	Public: cadres de santé, infirmiers, secrétaires médicales, médecins, assistants sociaux	

NOTES	



AXE 3	Permettre l'accès à des compétences transversales communes
AXE 3.1	FAVORISER L'ACQUISITION DE COMPÉTENCES-CLÉS Développement des compétences-clés (Français, calcul et informatique)
AXE 3.2	DÉVELOPPER LES COMPÉTENCES GÉNÉRALES DES AGENTS
	 → Améliorer la communication avec le patient et autour du patient
	→ Savoir travailler en équipe2
	Public: tout public.
	→ L'humour en situation professionnelle
	→ Connaissance de l'environnement Windows
	→ Laïcité, droits et obligations dans les établissements de la FPH
	→ Écrits professionnels adaptés aux différentes catégories professionnelles À déterminer Public : tout public.
	MULTIPLUS: MIEUX COMPRENDRE SA CARRIÈRE
	ET SON ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL → Formation de formateurs internes multiplus en e-learning
	Public: formateurs déjà formés et expérimentés.
	→ Formation en de formateurs internes multiplus en e-learning et présentiel
	Public: tout public motivé par la mission d'animateur interne sur la connaissance
	de l'environnement professionnel.
	→ Formation en e-learning et présentielÀ détermine
	Public: tout public notamment les nouveaux agents



ACCOMPAGNEMENT A LA MISE EN PLACE DE LA GPMC	
→ Construire et animer une démarche GPMC	
Public: personnes en charge du pilotage de la démarche GPMC (chef de projet/équipe-projet Gl	PMC,
DRH/responsable/membres équipe RH).	
→ Pérenniser sa démarche GPMC et en exploiter les données au profit	
de sa politique RH	2 j
Public: chefs de projet/équipe projet GPMC, DRH, responsables, membres des équipes RH.	
→ Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel (2 volets)	4 j
Public: toute personne encadrant une équipe, agents du service RH/formation en charge	
du dispositif GPMC.	
→ Se préparer à son entretien annuel d'évaluation et de formation	2 j
Public: tout public non cadre.	
→ Formation de formateurs internes à la conduite de l'entretien professionnel	-
Public: binôme service RH et évaluateur ayant déjà animé des sessions de formation et suivi le	S
modules «Intégrer la notion de compétences dans l'entretien professionnel ».	
ACCOMPAGNEMENT À LA MISE EN PLACE D'UNE POLITIQUE INTERNE	
SUR LA QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL	
→ De la prévention des risques psychosociaux à la qualité de vie au travail	2 j
Public: tout public médical et non médical.	
→ Manager son équipe dans une démarche de qualité de vie au travail	2 j
Public: personnels médicaux et non médicaux en situation d'encadrement.	
→ Reclassement professionnel et reconversion	3 j
Public: personnels des DRH, membres CHSCT, médecins du travail.	
→ Le travail des séniors et la seconde partie de carrière	3 j
Public: personnels d'encadrement.	
→ Formation de formateur interne à la prévention des TMS	5 j
Public: personnels appelés à devenir formateurs internes à la prévention des TMS	
dans les services de soins, les services techniques et en cuisine.	
→ Ergonomie, gestes et postures en situation professionnelle	1.5 j
Public: personnels soignants, techniques et administratifs (formation intra).	
ACCOMPAGNEMENT À L'ÉVOLUTION DE L'ENVIRONNEMENT	
ET À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX MÉTIERS	
→ Réforme du financement des EHPAD	3 j
Public: directeurs et personnels en charge des questions financières au sein des EHPAD.	
→ Être tuteur de stage: optimiser les compétences des tuteurs des étudiants paramédicau	x4 j
Public: professionnels de santé des filières soins, rééducation et médico-technique chargés	
des fonctions de tuteur d'étudiants paramédicaux.	
→ Intégrer le développement durable dans sa pratique professionnelle	3 j
Public: tout public.	
→ Coopération et complémentarité territoriales	2 j
Public: professionnels amenés à initier, conduire ou participer à la mise en œuvre	
de démarches de coopération à l'échelle du territoire.	
→ Formations des services systèmes d'information dans le cadre de la	
mise en place d'un GHT	ND
Public: directeurs, responsables et agents des services d'information.	
→ Mettre en œuvre des organisations médicales et soignantes autour des filières	
du projet médical et du projet de soins partagé	ND
Public: responsables médicaux, encadrement, responsables de secteurs d'activité,	
personnels soignants.	

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

Le coût par participant (sur la base d'un groupe de dix personnes) est indiqué sur chaque fiche action, disponible sur ANFH.fr, rubrique « Offre de formation ».

NATURE DES ACTIONS	FRAIS PÉDAGOGIQUES	FRAIS DE DÉPLACEMENT
Actions de formation nationales (AFN)	Crédits nationaux ou régionaux si groupe inter-établissement. Enveloppe plan de formation si groupe en intra.	Enveloppe plan de formation.
Actions de formation régionales (AFR)	Crédits régionaux. Pour les dispositifs spécifiques (parcours professionnels croisés: VAE/développement des compétences – GPMC – compétences-clés), voir modalités précisées sur les fiches actions.	Enveloppe plan de formation.
Actions coordonnées nationales et régionales (ACN et ACR)	Enveloppe plan de formation.	Enveloppe plan de formation.

Comment inscrire des agents?

Adressez le bulletin de pré-inscription à la délégation régionale avant le 31 décembre 2017.

À ce stade, seul le nombre de stagiaires est demandé. Précisez éventuellement la répartition souhaitée par groupe. Dès que le nombre de candidatures recensées permet l'organisation d'un ou plusieurs groupes, les dates et lieux des sessions sont communiqués par mail aux chargés de formation des établissements concernés. Cette confirmation intervient au plus tard deux mois avant le début de la formation.



WWW.ANFH.FR

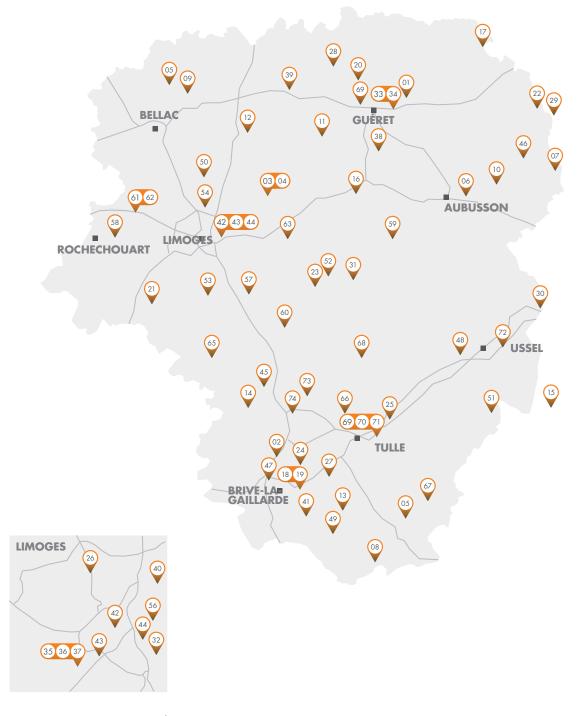
LIMOUSIN

PLAN DE FORMATION RÉGIONAL 2018

BULLETIN DE PRÉ-INSCRIPTION AUX ACTIONS NATIONALES, RÉGIONALES ET COORDONNÉES (INSCRIPTIONS DÉFINITIVES À CONFIRMER PAR L'ANFH)

ÉTABLISSEMENT:	ÉTABLISSEMENT:			
RENSEIGNEMENTS				
NOM (MAJUSCULES)	Prénom	Fonction	Grade	Service
Bulletin à retourner à l'ANFH Limousin avant le 31 décembre 2017 (téléchargeable à partir des fiches actions disponibles sur ANFH.fr, rubrique «Offre de formation») Fax: 05 55 06 29 43				
Mail: a.narfit@anfh.fr				
Date:		Signature du directe	ur et cachet de l'éta	blissement:

73 ÉTABLISSEMENTS CONFIENT LA GESTION DE LEURS FONDS DE FORMATION À L'ANFH



-1	EHPAD AJAIN	23380 AJAIN
2	EHPAD MED ALLASSAC	19240 ALLASSAC
3	EHPAD AMBAZAC	87240 AMBAZAC
4	EPDAAH AMBAZAC	87240 AMBAZAC
5	EHPAD ARGENTAT	19400 ARGENTAT
6	CH AUBUSSON	23200 AUBUSSON
7	EHPAD LE BOIS JOLI AUZANCES	23700 AUZANCES
8	EHPAD PUBLIC BEAULIEU SUR DORDOGNE	19120 BEAULIEU-SUR-DORDOGNE
9	CHI HAUT LIMOUSIN LE DORAT	87210 LE DORAT
10	EHPAD - BELLEGARDE-EN-MARCHE	23190 BELLEGARDE EN MARCHE
-11	EHPAD BENEVENT L'ABBAYE	23210 BENEVENT-L'ABBAYE
12	EHPAD BESSINES SUR GARTEMPE	87250 BESSINES-SUR-GARTEMPE
13	EHPAD BEYNAT	19190 BEYNAT
14	EPDA ARNAC POMPADOUR	19231 ARNAC POMPADOUR
15	CH BORT LES ORGUES	19110 BORT LES ORGUES
16	CH BOURGANEUF	23400 BOURGANEUF
1 <i>7</i>	EHPAD BOUSSAC	23600 BOUSSAC
18	CH BRIVE-LA-GAILLARDE	19312 BRIVE-LA-GAILLARDE
19	EHPAD BRIVE LA GAILLARDE	19100 BRIVE LA GAILLARDE
20	EHPAD - RESIDENCE PIERRE GUILBAUD	23320 BUSSIERE DUNOISE
21	EHPAD CHALUS	87230 CHAIUS
22	EHPAD CHAMBON SUR VOUEIZE	23170 CHAMBON-SUR-VOUEIZE
23	EHPAD CHATEAUNEUF LA FORET	87130 CHATEAUNEUF LA FORET
24	CH GERIATRIQUE CORNIL	19150 CORNIL
25	EHPAD CORREZE	19800 CORREZE
26	EHPAD - COUZEIX	87270 COUZEIX
27	EHPAD DONZENAC	19270 DONZENAC
28	EHPAD DUN LE PALESTEL	23800 DUN-LE-PALESTEL
29	CH EVAUX LES BAINS	23110 EVAUX LES BAINS
30	EHPAD EYGURANDE	19340 EYGURANDE
31	EHPAD EYMOUTIERS	87120 EYMOUTIERS
32	EHPAD FEYTIAT	87220 FEYTIAT
33	CDEF GUERET	23005 GUERET

34 CH GUERET	23011 GUERET
35 CDTP ISLE	87170 ISLE
36 EMESD ISLES	87170 ISLE
37 GIP SILPC	87170 ISLE
38 EHPAD LA CHAPELLE TAILLEFERT	23000 LA-CHAPELLE-TAILLEFERT
39 CH LA SOUTERRAINE	23300 LA SOUTERRAINE
40 EHPADLE PALAIS/VIENNE	87410 LE PALAIS SUR VIENNE
41 EPA DE BOULOU LES ROSES - LIGNEYRAC	19500 LIGNEYRAC
42 CDEF LIMOGES	87000 LIMOGES
43 CHS ESQUIROL LIMOGES	87025 LIMOGES
44 CHU LIMOGES	87042 LIMOGES
45 EHPAD MAINSAT	23700 MAINSAT
46 EHPAD MANSAC	19250 MANSAC
47 EHPAD MEYMAC	19250 MEYMAC
48 EHPAD MEYSSAC/TURENNE	19500 MEYSSAC
49 EHPAD NANTIAT	87140 NANTIAT
50 EHPAD NEUVIC USSEL	19160 NEUVIC
51 FOYER ACCUEIL NEUVIC ENTIER	87130 NEUVIC-ENTIER
52 EHPAD NEXON	87800 NEXON
53 EHPAD NIEUL	87510 NIEUL
54 INSTITUT REED. ORADOUR ST GENEST	87210 oradour-saint-genest
55 EHPAD RESIDENCE DU PARC	87350 PANAZOL
56 EHPAD PIERRE BUFFIERE	87260 PIERRE BUFFIERE
57 EHPAD ROCHECHOUART	87600 ROCHECHOUART
58 EHPAD ROYERE DE VASSIVIERE	23460 ROYERE DE VASSIVIERE
59 EHPAD ST GERMAIN LES BELLES	87380 SAINT-GERMAIN-LES-BELLES
60 CH SAINT-JUNIEN	87205 SAINT-JUNIEN
61 IME SAINT-JUNIEN	87200 SAINT-JUNIEN
62 CH ST LEONARD DE NOBLAT	87400 SAINT-LEONARD-DE-NOBLAT
63 CHS SAINT-VAURY	23320 SAINT-VAURY
64 CH SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE	87500 SAINT-YRIEIX-LA-PERCHE
65 EHPAD SEILHAC	19700 SEILHAC
66 EPD CORREZE SERVIERES LE CHATEAU	19220 SERVIERES-LE-CHATEAU

67 EHPAD TREIGNAC	19260 TREIGNAC
68 CDEF TULLE	19012 TULLE
69 CH TULLE	19012 TULLE
70 GCS CORREZIEN	19012 TULLE
71 CH USSEL	19208 USSEL
72 CH GERIATRIQUE EHPAD UZERCHE	19140 UZERCHE
73 EHPAD VIGEOIS	19410 VIGEOIS

NOTES	

NOTES	
	••••
	••••
	••••
	••••
	••••
	••••
	••••

NOTES	